



PREFECTURE DU RHONE

*Le préfet
délégué pour l'égalité des chances*

Affaire suivie par
M. Nicolas AUCOURT
Tél : 04 72 61 61 72
Fax : 04 72 61 64 19
E-mail : nicolas.aucourt@rhone.pref.gouv.fr

Lyon, le 25 octobre 2007

Mlle Hélène MARTINEAUD
Tél : 04 72 61 42 88
E-mail : helene.martineaud@rhone.pref.gouv.fr

Réunion d'information

Jeudi 25 octobre 2007

Plan départemental d'apprentissage du français pour les étrangers en situation régulière Comprendre, Lire et s'Exprimer en Français

DESCRIPTION DU DISPOSITIF CLEF

Le plan départemental d'apprentissage du français pour les étrangers en situation régulière dans le Rhône, plan CLEF, comporte plusieurs aspects. Le soutien au système de formations linguistiques pour le public hors-CAI en est le cœur.

Le plan CLEF permettra d'agir de manière multiforme sur les insuffisances diagnostiquées du système actuel. Il est structuré autour de deux axes stratégiques :

- action sur la demande : améliorer l'accès aux formations linguistiques gratuites
- action sur l'offre : pallier les insuffisances de l'offre de formations linguistiques

Action sur la demande : améliorer l'accès aux formations linguistiques gratuites

Action de communication

Les personnes auxquelles est destiné le plan CLEF constitue un public souvent marginalisé. Sa mauvaise maîtrise, voir sa non maîtrise de la langue française le tient isolé des services publics et au public mis en place. Il convient donc de véritablement « aller chercher » ces personnes. La démarche de communication sera donc active, au plus proche des publics visés, apportant l'information jusqu'à eux.

Plusieurs relais d'information sont mobilisés :

- diffusion de plus de 2000 affiches dans les lieux publics, CAF, centres sociaux...
- diffusion de 20 000 dépliants multilingues
- diffusion de messages, réalisation de reportages et participation à des émissions sur les radios communautaires locales

En accord avec l'Education nationale, les enseignants serviront de relais auprès de leurs élèves étrangers : distribution de la brochure multilingue et séances d'information avec interprétariat.

Numéro vert

Dans un second temps, et afin de mobiliser ces personnes, il convient de leur proposer une formation de proximité. L'éloignement et les difficultés d'accès aux structures sont souvent l'une des causes principales du manque d'assiduité.

A partir du 12 novembre sera mis en service un numéro vert (0 800 970 669) pour les personnes étrangères souhaitant bénéficier d'une formation gratuite en français-débutant. Une conseillère les réorientera vers les structures professionnelles, les organismes de terrain, ou les formations-volontaires les plus proches de leur domicile ou de tout autre lieu qu'ils auront spécifié.

Action sur l'offre : pallier les insuffisances de l'offre actuelle de formations linguistiques gratuites

Soutien aux organismes bénévoles de terrain

Le soutien aux actions de formation des organismes de terrain comporte trois volets :

- la formation de formateurs
- le versement d'une allocation forfaitaire par stagiaire formé au DILF
- la mise à disposition de volontaires issus de la réserve citoyenne

Le versement de l'allocation forfaitaire doit permettre à l'association de couvrir les frais de structures, de matériel, de défraiement de leurs bénévoles.

Par ailleurs, en fonction de leurs besoins, les associations pourront faire appel aux volontaires issus de la réserve citoyenne pour dispenser les cours de français.

Création d'une réserve citoyenne

La réserve citoyenne doit permettre le renforcement des formations linguistiques déjà proposées par les organismes de terrain. L'objet premier de la réserve est qu'elle soit mise à disposition des associations.

Dans un second temps et ce en fonction de demande exprimée, les volontaires pourront également être amenés à dispenser des formations en dehors des structures associatives. Les collectivités territoriales qui souhaiteraient s'impliquer plus avant dans le plan auront alors la possibilité de monter des partenariats avec la Préfecture.